



CONSEIL CULTUREL DE LA COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1979-1980

22 OCTOBRE 1979

Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978

— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
<i>Projet de décret</i>	2
<i>Tableau annexé au projet de décret (1)</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Secteur I. — Communauté culturelle française :	
Partie I. — Enseignement	6
Partie II. — Education permanente	8
Partie III. — Autres dépenses culturelles	14
Partie IV. — Divers	20
Secteur II. — Région de langue française :	
Partie I. — Enseignement	22
Partie II. — Education permanente	24
Partie III. — Autres dépenses culturelles	28

(1) Le programme justificatif sera publié séparément.

	Pages
Secteur III. — Région bruxelloise :	
Partie I. — Enseignement	32
Partie II. — Education permanente	34
Partie III. — Autres dépenses culturelles	38
 Titre II. — Dépenses de capital :	
 Secteur I. — Communauté culturelle française :	
Partie II. — Education permanente	42
Partie III. — Autres dépenses culturelles	42
 Secteur II. — Région de langue française :	
Partie II. — Education permanente	44
Partie III. — Autres dépenses culturelles	46
 Secteur III. — Région bruxelloise :	
Partie II. — Education permanente	48
Partie III. — Autres dépenses culturelles	50

PROJET DE DECRET.

BAUDOIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Ministre de Communauté française et de Notre Secrétaire d'Etat à la Communauté française,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Communauté française est chargé de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

AJUSTEMENTS DES CREDITS.**ARTICLE 1^{er}.**

Les crédits prévus au titre I, dépenses courantes, et au titre II, dépenses de capital, du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française, secteur Culture française, de l'année budgétaire 1978, sont ajustés suivant les données détaillées au présent décret et à concurrence de :

(En millions de francs)

Ajustements	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Dépenses courantes (titre I)			
Secteur I. — Communauté culturelle française :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	31,4	—	—
— Réductions	165,9	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	0,7	—	—
Secteur II. — Région de langue française :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	2,8	—	—
— Réductions	39,4	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	60,3	—	—
Secteur III. — Région bruxelloise :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	12,2	—	—
— Réductions	22,1	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	30,8	—	—
Totaux pour le titre I :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	46,4	—	—
— Réductions	227,4	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	91,8	—	—

(En millions de francs)

Ajustements	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses de capital (titre II)			
Secteur I. — Communauté culturelle française :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	1,0	—	—
— Réductions	4,1	—	—
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	—	—	—
Secteur II. — Région de langue française :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	—	79,4	66,0
— Réductions	—	79,4	66,0
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	—	—	—
Secteur III. — Région bruxelloise :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	0,9	52,6	30,0
— Réductions	0,9	52,6	30,0
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	—	—	—
Totaux pour le titre II :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	1,9	132,0	96,0
— Réductions	5,0	132,0	96,0
— Crédits supplémentaires pour années antérieures	—	—	—

ART. 2.

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1979.

BAUDOIN.

(5)

5 - I — N° 1

Par le Roi :

Le Ministre de la Communauté française,

M. HANSENNE.

Le Secrétaire d'Etat à la Communauté française,

F. PERSOONS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTEUR I.

COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 31.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 1. — Salaires et charges sociales.

11.03	Rémunération du personnel, etc.	2,5	2,3	—	4,8	—
	Totaux pour le § 1.		2,3	—		—

§ 2. — Achats de biens non-durables et de services.

12.03	Fournitures de biens et de services, etc.	1,2	0,1	—	1,3	—
12.04	Location d'installations mécanographiques	0,1	0,1	—	0,2	—
12.05	Indemnités généralement quelconques, etc.	0,3	—	—	0,3	0,1
12.25	Organisation de cours de perfectionnement, etc. . .	0,5	1,8	—	2,3	—
	Totaux pour le § 2.		2,0	—		0,1
	Totaux pour le chapitre I.		4,3	—		0,1

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

33.97	Subventions aux associations pour la promotion et la diffusion de la musique.	55,0	0,9	—	55,9	—
33.99	Subventions aux centres de recherches musicales et théâtrales	10,0	—	4,0	6,0	—
	Totaux pour les articles 33		0,9	4,0		—
	Totaux pour le chapitre III		0,9	4,0		—
	Totaux pour la section 31. — Enseignement artistique		5,2	4,0		0,1
	Totaux pour la partie I. — Enseignement		5,2	4,0		0,1

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

JEUNESSE ET LOISIRS.

CHAPITRE I.

§ 1. — *Salaires et charges sociales.*

11.03	Rémunérations du personnel, etc.	10,4	—	2,3	8,1	—
11.04	Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat	0,5	—	0,1	0,4	—
	Totaux pour le § 1.		—	2,4		—

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*

12.01	Honoraires des avocats et des médecins, etc.	3,0	—	0,4	2,6	—
12.02	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien	7,1	—	—	7,1	0,1
12.03	Fournitures de biens et de services, etc.	17,4	—	—	17,4	0,1
12.05	Indemnités généralement quelconques, etc.	2,5	—	0,4	2,1	—

TITRE I — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	CREDITS NON DISSOCIÉS				
		Credits alloués pour 1978 (1)	Credits supplémentaires année courante (2)	Réductions (3)	Credits proposés pour 1978 (4)	Credits supplémentaires années antérieures (5)
12.52	Direction générale de la jeunesse et des Loisirs : dépenses courantes relatives aux enquêtes et expositions, aux services bibliographiques, etc.	3,0	—	—	4,0	0,1
12.54	Direction générale de la jeunesse et des Loisirs : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités culturelles de diffusion, etc.	13,5	3,9	—	16,4	0,1
12.59	Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux expériences pilotes, etc.	3,1	—	0,1	7,3	—
	Totaux pour le § 2.		3,9	0,9		0,4
	Totaux pour le chapitre II.		3,9	3,3		0,4
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS						
Transfert de revenus aux ménages.						
33.43	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente, etc.	100,2	—	1,3	98,9	—
33.46	Subventions pour la formation des cadres, etc.	20,8	—	0,6	20,2	—
33.57	Subventions aux organisations de jeunesse, etc.	91,1	—	0,3	91,1	—
33.68	Subvention à l'ASBL Centre d'éducation permanente	26,5	1,3	—	28,0	—
	Totaux pour le chapitre III.		1,3	2,2		—
	Totaux pour la section 32. Jeunesse et Loisirs.		5,4	5,5		0,4
SECTION 33.						
EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE						
CHAPITRE I.						
DEPENSES DE CONSOMMATION.						
(Dépenses courantes pour biens et services)						
§ 1. Salaires et charges sociales.						
11.03	Rémunérations du personnel, etc.	39,3	—	12,0	27,5	—
	Totaux pour le § 1.			12,0		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
<i>§ 2. — Achats de biens non durables et de services.</i>						
12.01	Honoraires des avocats et des médecins, etc.	2,0	—	0,5	1,5	—
12.03	Fournitures de biens et de services, etc.	5,0	0,3	—	5,3	—
12.05	Indemnités généralement quelconques, etc.	2,5	—	0,7	1,8	—
	Totaux pour le § 2		0,3	1,2		—
	Totaux pour le chapitre I		0,3	13,2		—
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.68	Subventions aux fédérations sportives francophones	40,0	—	14,5	25,5	—
33.73	Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés	2,0	—	0,4	1,6	—
	Totaux pour le chapitre III.		—	14,9		—
CHAPITRE IV.						
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.						
Transferts de revenus aux fonds et institutions publiques sans caractère d'entreprise.						
41.01	Subvention au Fonds national des sports	11,5	17,5	—	29,0	—
	Totaux pour le chapitre IV		17,5	—		—
	Totaux pour la section 33. — Education physique, Sports, Vie en plein air et Infrastructure culturelle et sportive.		17,8	28,1		—
	Totaux pour la partie II. — Education permanente.		23,2	33,6		0,4

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Credits alloues pour 1978	Credits supplementaires annee courante	Reductions	Credits proposes pour 1978	Credits supplementaires annees anterieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

PARTIE III.

AUTRES DEPENSES CULTURELLES.

SECTION 34.

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités culturelles.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*)

12.05	Indemnités généralement quelconques, etc. . . .	1,5	—	—	1,5	0,1
12.21	Promotion du film :					
	1. Aide à la production : dépenses de toute nature pour la production et la diffusion de films belges, etc.	47,0	—	5,9	41,1	—
	Totaux pour le § 2			5,9		0,1
	Totaux pour le chapitre I		—	5,9		0,1

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Autres subventions aux entreprises.

32.03	Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires.	12,7	1,7	—	14,4	—
	Transferts de revenus aux ménages.					
33.08	Lettres belges d'expression française :					
	2. Subventions et bourses aux écrivains, aux comédiens, etc.	1,8	1,2	—	3,0	—
	Totaux pour le chapitre III		2,9	—		—

TITRE I. — DÉPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
CHAPITRE IV.						
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.						
Transferts de revenus aux fonds et institutions publiques sans caractère d'entreprise.						
41.21	Fonds Commun des Musées de l'Etat.	0,1	—	—	0,1	0,1
	Totaux pour le chapitre IV		—	—		0,1
	Totaux pour la section 34. — Arts et Lettres. — Crédits pour activités culturelles.		2,9	5,9		0,2
SECTION 35.						
ARTS ET LETTRES.						
Crédits pour activités scientifiques.						
CHAPITRE I.						
DÉPENSES DE CONSOMMATION.						
(Dépenses courantes pour biens et services.)						
§ 2. — <i>Achats de biens non durables et de services.</i>						
12.03	Fournitures de biens et de services, etc.	0,7	—	0,1	0,6	—
12.06	Loyer des biens immobiliers des divers services du Département, etc.	0,4	—	0,4	—	—
12.45	Protection et mise en valeur du patrimoine culturel, permanences d'information, etc.	2,5	—	0,1	2,4	—
	Totaux pour le § 2		—	0,6		—
	Totaux pour le chapitre I		—	0,6		—
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.30	Subvention au patrimoine de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique pour des dépenses de formation professionnelle	0,6	0,1	—	0,7	—
	Totaux pour le chapitre III		0,1	—		—
	Totaux pour la section 35. — Arts et Lettres. — Crédits pour activités scientifiques		0,1	0,6		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires année courante	Réductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires années antérieures (7)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
SECTION 36.						
RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES.						
CHAPITRE I.						
DEPENSES DE CONSOMMATION.						
(Dépenses courantes pour biens et services.)						
§ 2. — <i>Achats de biens non durables et de services.</i>						
12.01	Honoraires des avocats et des médecins, etc.	0,3	—	0,1	0,2	—
12.86	Dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche	1,6	—	0,3	1,3	—
12.87	Dépenses courantes pour la diffusion artistique et littéraire	17,2	—	0,8	16,4	—
12.88	Dépenses courantes pour les échanges culturels et socio-culturels	7,1	—	0,2	6,9	—
	Totaux pour le § 2	—	—	1,4	—	—
	Totaux pour le chapitre I	—	—	1,4	—	—
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.77	Subventions pour les échanges culturels et socio-culturels	9,0	—	1,1	7,9	—
Transferts de revenus à l'étranger.						
34.01	Bourses d'études, etc.	20,0	—	0,6	19,4	—
34.02	Subvention à l'Association des universités, etc.	0,7	—	0,2	0,5	—
34.04	Subvention à l'Agence de coopération culturelle et technique	34,2	—	0,6	33,6	—
	Totaux pour le chapitre III	—	—	2,5	—	—
	Totaux pour la section 36. — Relations culturelles internationales	—	—	3,9	—	—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires autorisés courants	Réductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires autorisés antérieurs
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTION 37.

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC.

CHAPITRE 01.

DIVERS.

Dépenses courantes des entreprises publiques.

02.01	Dotation à la Radiodiffusion-Télévision belge de la Communauté culturelle française (R.T.B.F.)	3 422,7		78,5	3 444,2	—
	Totaux pour le chapitre 01			78,5		—
	Totaux pour la section 37. — Organismes d'intérêt public			78,5		—
	Totaux pour la partie III. — Autres dépenses culturelles		3,0	88,9		0,2

PARTIE IV.

DIVERS.

SECTION 38.

CREDIT PROVISIONNEL.

CHAPITRE 01.

DIVERS.

Non réparti économiquement.

01.03	Crédit provisionnel, etc.	39,4		39,4		—
	Totaux pour le chapitre 01			39,4		—
	Totaux pour la section 38. — Crédit provisionnel.			39,4		—
	Totaux pour la partie IV. — Divers			39,4		—
	Totaux pour le secteur I. — Communauté culturelle française		31,4	165,9		0,7

TITRE I. — DÉPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978	Crédits supplémentaires année courante	Réductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTEUR II.

REGION DE LANGUE FRANÇAISE.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 41.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

CHAPITRE I.

DÉPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 1. — Salaires et charges sociales.

11.03	Rémunérations du personnel, etc.	143,3	—	3,8	139,5	—
	Totaux pour le § 1		—	3,8		—

§ 2. — Achats de biens non durables et de services.

12.01	Honoraires des avocats et des médecins, etc.	2,8	—	0,4	2,4	—
12.02	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux	4,0	0,3	—	4,3	—
12.03	Fournitures de biens et de services, etc.	2,7	0,2	—	2,9	0,1
12.06	Loyer des biens immobiliers, etc.	0,6	0,7	—	1,3	—
12.07	Frais exceptionnels de services, etc.	3,4	—	0,8	2,6	—
12.20	Distribution des prix, etc.	0,6	—	0,1	0,5	—
12.22	Organisation d'expositions, etc.	—	0,1	—	0,1	—
12.24	Assurance des élèves	0,2	—	0,1	0,1	—
	Totaux pour le § 2		1,3	1,4		0,1
	Totaux pour le chapitre I		1,3	5,2		0,1

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1978 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
(1)	(2)					

CHAPITRE IV.

TRANSFERT DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transfert de revenus aux provinces,
communes et organismes assimilés.

43.01	Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie officielles subventionnées	177,6	—	8,0	169,6	40,9
43.03	Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées	82,8	—	4,0	78,8	19,1
	Transfert de revenus à l'enseignement libre.					
44.01	Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie libres subventionnées	61,6	—	2,0	59,6	—
	Totaux pour le chapitre IV		—	14,0		60,0
	Totaux pour la section 41. — Enseignement artistique		1,3	19,2		60,1
	Totaux pour la partie I. — Enseignement		1,3	19,2		60,1

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 42.

JEUNESSE ET LOISIRS.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achats de biens non durables
et de services.*

12.51	Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités de formation de cadres :					
	2. Autres initiatives	5,5	—	0,1	5,4	—
12.54	Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités culturelles de diffusion, etc.	29,4	1,4	—	30,8	—
12.55	Service de la lecture publique : dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, etc.	7,2	—	0,2	7,0	—
	Totaux pour le § 2.		1,4	0,3		—
	Totaux pour le chapitre I		1,4	0,3		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires année courante	Réductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.41	Part d'intervention de l'Etat dans les frais d'organisation des concours d'art dramatique, etc.	0,1	0,1	—	0,2	—
33.45	Subventions aux foyers culturels, etc.	26,3	—	2,7	23,6	—
33.46	Subventions pour la formation des cadres, etc.	2,0	—	0,1	1,9	—
33.48	Subventions en livres et en numéraires aux bibliothèques ordinaires, etc.	15,3	—	0,6	14,7	—
	Totaux pour le chapitre III.		0,1	3,4		—
CHAPITRE IV.						
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.						
Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.						
43.51	Subventions en livres et en numéraires aux bibliothèques ordinaires, etc.	41,3	—	0,9	40,4	0,1
	Totaux pour le chapitre IV.		—	0,9		0,1
	Totaux pour la section 42. — Jeunesse et Loisirs.		1,5	4,6		0,1
SECTION 43.						
EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.						
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.73	Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés.	9,7	—	5,4	4,3	—
	Totaux pour le chapitre III.		—	5,4		—
	Totaux pour la section 43. — Education physique, Sports, Vie en plein air et Infrastructure culturelle et sportive.		—	5,4		—
	Totaux pour la partie II. — Education permanente		1,5	10,0		0,1

TITRE I. — DÉPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIÉS				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires année courante	Réductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTION 45.

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités scientifiques.

CHAPITRE I.

DÉPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 1. — Salaires et charges sociales.

11.03	Rémunérations du personnel, etc.	32,9	—	1,7	31,2	—
	Totaux pour le § 1		—	1,7		—

§ 2. — Achats de biens non durables et de services.

12.01	Honoraires des avocats et des médecins, etc.	0,2	—	0,1	0,1	0,1
12.03	Fournitures de biens et services, etc.	2,2	—	0,6	1,6	—
12.07	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables, etc.	1,3	—	0,5	0,8	—
12.42	Dépenses courantes relatives aux fouilles archéologiques	1,1	—	0,2	0,9	—
12.45	Protection et mise en valeur du patrimoine culturel, etc.	14,8	—	1,3	13,5	—
	Totaux pour le § 2		—	2,7		0,1
	Totaux pour le chapitre I		—	4,4		0,1

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

33.32	Subventions aux musées privés et associations de musées privés de Wallonie	5,0	—	2,2	2,8	—
	Totaux pour le chapitre III		—	2,2		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIÉS				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires année courante	Réductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de revenus aux provinces,
communes et organismes assimilés.

43.11	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics de Wallonie	7,9	—	0,5	7,4	—
	Totaux pour le chapitre IV			0,5		—
	Totaux pour la section 45. — Arts et Lettres. Credits pour activités scientifiques			7,1		0,1
	Totaux pour la partie III. — Autres dépenses culturelles			10,2		0,1
	Totaux pour le secteur II. — Région de langue française		2,8	39,4		60,3

SECTEUR III.

REGION BRUXELLOISE.

PARTIE I.

ENSEIGNEMENT.

SECTION 51.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — Achats de biens non durables
et de services.

12.06	Loyer des biens immobiliers, etc.	7,4	—	6,0	1,4	—
12.21	Travaux d'entretien à charge de l'Etat-propriétaire, etc.	6,6	—	4,7	1,9	—
	Totaux pour le § 2			10,7		—
	Totaux pour le chapitre I			10,7		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	CREDITS NON DISSOCIÉS				
		Credits alloués pour 1978 (3)	Credits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Credits proposés pour 1978 (6)	Credits supplémentaires années antérieures (7)
CHAPITRE IV.						
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.						
Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.						
43.01	Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie officielles subventionnées	72,5	—	—	72,5	16,3
43.03	Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées	61,2	—	6,9	54,3	8,7
43.04	Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, etc.	12,0	—	—	12,0	5,8
Transferts de revenus à l'enseignement libre.						
44.01	Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie libres subventionnées	6,0	—	0,2	5,8	—
44.03	Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin libres subventionnées	6,4	—	0,2	6,2	—
Totaux pour le chapitre IV			—	7,3		30,8
Totaux pour la section 51. Enseignement artistique			—	18,0		30,8
Totaux pour la partie I. — Enseignement			—	18,0		30,8
PARTIE II.						
EDUCATION PERMANENTE.						
SECTION 52.						
JEUNESSE ET LOISIRS.						
CHAPITRE I.						
DEPENSES DE CONSOMMATION.						
(Dépenses courantes pour biens et services.)						
<i>§ 2. — Achats de biens non durables et de services.</i>						
12.51	Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités de formation de cadres :					
2.	Autres initiatives	1,0	—	0,1	0,9	—
12.55	Service de la lecture publique : dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, etc.	1,0	—	0,1	0,9	—
Totaux pour le § 2			—	0,2		—
Totaux pour le chapitre I			—	0,2		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Credits alloués pour 1978 (3)	Credits supplémentaires au 1 ^{er} janvier (4)	Reductions (5)	Credits proposés pour 1978 (6)	Credits supplémentaires au 1 ^{er} janvier antérieurs (7)
(1)	(2)					
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.43	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues, etc.	11,4	—	0,2	11,2	—
33.48	Subventions en livres et en numéraires aux bibliothèques ordinaires, etc.	3,9	—	0,1	3,8	—
33.58	Subventions aux maisons de jeunes et assimilées, etc.	12,0	0,4	—	12,4	—
	Totaux pour le chapitre III		0,4	0,3		—
CHAPITRE IV.						
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.						
Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.						
43.51	Subventions en livres et en numéraires aux bibliothèques ordinaires, etc.	9,3	—	0,3	9,0	—
	Totaux pour le chapitre IV.		—	0,3		—
	Totaux pour la section 52. — Jeunesse et Loisirs.		0,4	0,8		—
SECTION 53.						
EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.						
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.73	Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés.	2,0	—	0,4	1,6	—
	Totaux pour le chapitre III.		—	0,4		—
	Totaux pour la section 53. — Education physique, Sports, Vie en plein air et Infrastructure culturelle et sportive.		—	0,4		—
	Totaux pour la partie II. — Education permanente.		0,4	1,2		—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits alloués pour 1978	Crédits supplémentaires année courante	Reductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

PARTIE III.

AUTRES DEPENSES CULTURELLES.

SECTION 54.

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités culturelles.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses pour biens et services.)

§ 2. — Achats de biens non durables et de services.

12.20	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion des arts et des lettres, etc.	8,5	—	0,9	7,6	—
	Totaux pour le § 2.	—	—	0,9	—	—
	Totaux pour le chapitre I.	—	—	0,9	—	—

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Autres subventions aux entreprises.

32.01	Théâtres dramatiques	61,0	9,0	—	70,0	—
32.05	Subventions aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs pour l'enfance et la jeunesse, etc.	1,7	2,8	—	4,5	—
32.11	Subventions aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse, etc.	12,5	—	1,0	11,5	—
	Transferts de revenus aux ménages.					
33.04	Subventions de fonctionnement aux a.s.b.l. maisons de culture et centres culturels	0,8	—	0,8	—	—
33.07	Subventions et bourses aux artistes, associations, établissements publics pour leurs activités, etc.	0,5	—	0,1	0,4	—
	Totaux pour le chapitre III.	—	11,8	1,9	—	—
	Totaux pour la section 54. — Arts et Lettres. — Crédits pour activités culturelles	—	11,8	2,8	—	—

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	CREDITS NON DISSOCIÉS				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires année courante	Reductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTION 55.

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités scientifiques.

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

33,28	Organismes qui assurent une action éducative dans les musées de l'Etat	0,7	—	0,1	0,6	—
	Totaux pour le chapitre III.	—	—	0,1	—	—
	Totaux pour la section 55. — Arts et Lettres. — Crédits pour activités scientifiques.	—	—	0,1	—	—
	Totaux pour la partie III. — Autres dépenses culturelles.	—	11,8	2,9	—	—
	Totaux pour le secteur III. — Région bruxelloise.	—	12,2	22,1	—	30,8
	Totaux pour le titre I. — Dépenses courantes du du secteur Culture française.	—	46,4	227,4	—	91,8

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

Arr.	LIBELLES	CREDITS NON DESSOIES				
		Credits alloués pour 1973 (3)	Credits supplémentaires année courante (4)	Reductions (5)	Credits proposés pour 1978 (6)	Credits supplémentaires années antérieures (7)

SECTEUR 1.

COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE.

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 32.

JEUNESSE ET LOISIRS.

CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.01	Achat de machines, mobilier, etc.	14,6	1,0	—	15,6	—
	Totaux pour le chapitre VII.		1,0	—		—
	Totaux pour la section 32. — Jeunesse et Loisirs		1,0	—		—
	Totaux pour la partie II. — Education permanente.		1,0	—		—

PARTIE III.

AUTRES DEPENSES CULTURELLES.

SECTION 35.

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités scientifiques.

CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.01	Achat de machines, mobilier, etc.	5,0	—	3,8	1,2	—
	Totaux pour le chapitre VII.		—	3,8		—
	Totaux pour la section 35. — Arts et Lettres. — Crédits pour activités scientifiques		—	3,8		—

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires année courante	Reductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

SECTION 36.

RELATIONS CULTURELLES
INTERNATIONALES.

CHAPITRE VIII.

OCTROI DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.

Octrois de crédits et participations à l'étranger.

83.01	Achat, construction, aménagement et équipement de centres sportifs et de centres culturels à l'étranger	0,3	—	0,3	—	—
	Totaux pour le chapitre VIII.	—	—	0,3	—	—
	Totaux pour la section 36. Relations culturelles internationales	—	—	0,3	—	—
	Totaux pour la partie III. — Autres dépenses culturelles	—	—	4,1	—	—
	Totaux pour le secteur I. — Communauté culturelle française.	—	—	4,0	—	—

SECTEUR II.

REGION DE LANGUE FRANÇAISE.

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 43.

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS,
VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE
CULTURELLE ET SPORTIVE.

CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de capitaux aux ménages.

52.22	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations culturelles et sportives :					
	3. Travaux immobiliers destinés à favoriser la pratique des sports amateurs	—	—	—	—	—
	4. Equipement et aménagement d'associations culturelles.	—	—	—	—	—
	Totaux pour le chapitre V.	—	—	—	—	—

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIES				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires année courante	Reductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires années antérieures
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux provinces,
communes et organismes assimilés.63.01.1 Subventions à l'acquisition de bâtiments et aux tra-
vaux de construction, etc.63.52.1 Subventions d'équipement et d'aménagement aux
pouvoirs publics subordonnés à des fins cultu-
relles

Totaux pour le chapitre VI

Totaux pour la section 43. — Education physique,
Sports, Vie en plein air et Infrastructure cul-
turelle et sportive.

Totaux pour la partie II. — Education permanente.

PARTIE III.

AUTRES DEPENSES CULTURELLES.

SECTION 44.

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités culturelles.

CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

52.03.1 Restauration des monuments et édifices privés
classés (loi du 7 août 1931), etc.

Totaux pour le chapitre V.

CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces,
communes et organismes assimilés.63.04.1 Travaux subsidiés. — Subsidés à l'exécution de
travaux de restauration des monuments, etc.

Totaux pour le chapitre VI.

TITRE II. — DÉPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

CREDITS DISPOSABLES					
Credits d'engagement			Credits d'ordonnement		
Credit vote	Suppléments	Reductions	Credit vote	Suppléments	Reductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
518,6	72,4		197,5	5,4	
2,0		2,0	2,0		2,0
	72,4	2,0		39,3	2,0
	79,4	2,0		60,3	2,0
	79,4	2,0		60,3	2,0
43,0		43,0	43,0		43,0
		43,0			43,0
31,0		31,0	31,0		31,0
		31,0			31,0

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	CREDITS NON DISSOCIÉS				
		Credits alloués pour 1978	Credits supplémentaires année courante	Reductions	Credits proposés pour 1978	Credits supplémentaires antérieurs
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Construction de bâtiments dans le pays.

72.02.1 Restauration d'édifices classés ou d'ensembles architecturaux propriété de l'Etat,

Totaux pour le chapitre VII.

Totaux pour la section 44. — Arts et Lettres, —
Crédits pour activités culturelles.

Totaux pour la partie III. — Autres dépenses culturelles.

Totaux pour le secteur II. — Région de langue française.

SECTEUR III.

REGION BRUXELLOISE.

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION 53.

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS,
VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE
CULTURELLE ET SPORTIVE.

CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux provinces,
communes et organismes assimilés.63.01.2 Subventions à l'acquisition de bâtiments et aux
travaux de construction, etc.63.51 Subventions d'équipements et d'aménagements
immobiliers aux pouvoirs publics subordonnés,
etc.

Totaux pour le chapitre VI.

2,9

0,9

2,0

0,9

TITRE II. — DÉPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Credits d'engagement			Credits d'ordonnement		
Credit vote	Suppléments	Reductions	Credit vote	Suppléments	Reductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
4,0	—	3,4	4,0	—	4,0
	—	3,4		—	4,0
	—	77,4		—	64,0
	—	77,4		—	64,0
	79,4	79,4		66,0	66,0
115,0	—	27,6	70,0	—	14,0
—	—	—	—	—	—
	—	27,6		—	14,0

PARTIE II. -- DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

Art.	LIEUX ET	CREDITS NON DISSOCIES				
		Crédits libres pour 1978	Crédits supplémentaires sans contrainte	Reductions	Crédits proposés pour 1978	Crédits supplémentaires antérieurs
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	

CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Construction de bâtiments dans le pays.

72.01.2 Achat de terrains et de bâtiments. -- Construction, aménagement et premier équipement immobilier de bâtiments, etc.

Totaux pour le chapitre VII

Totaux pour la section 53. -- Education physique, Sports, Vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive.

Totaux pour la partie II. -- Education permanente.

---	---	---	---	---	---
---	---	---	---	---	---
---	---	---	---	---	---
---	---	---	6,2	---	---
---	---	---	6,9	---	---

PARTIE III.

AUTRES DEPENSES CULTURELLES.

SECTION 54.

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités culturelles.

CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes associés.

63.04.2 Travaux subsideés. -- Subsidés à l'exécution de travaux de restauration, etc.

Totaux pour le chapitre VI

---	---	---	---	---	---
-----	-----	-----	-----	-----	-----

TITRE II. — DÉPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnancement		
Crédit voté	Suppléments	Réductions	Crédit voté	Suppléments	Réductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
80,0	52,6	—	60,0	30,0	—
	52,6	—		30,0	—
	52,6	27,6		30,0	14,0
	52,6	27,6		30,0	14,0
25,0	—	25,0	17,0	—	16,0
	—	25,0		—	16,0

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLE(S)	CREDITS NON DISSOCIES				
		Credits alloués pour 1978 (4)	Credits supplémentaires année courante (5)	Réductions (6)	Credits proposés pour 1978 (7)	Credits supplémentaires années antérieures (8)

CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

74.21	Acquisition d'œuvres d'art par la direction générale des Arts et des Lettres	1,6	0,9	—	2,5	—
	Totaux pour le chapitre VII		0,9	—		—
	Totaux pour la section 54. — Arts et Lettres. — Crédits pour activités culturelles.		0,9	—		—
	Totaux pour la partie III. — Autres dépenses culturelles		0,9	—		—
	Totaux pour le secteur III. — Région bruxelloise.		0,9	0,9		—
	Totaux pour le titre II. — Dépenses de capital du secteur Culture française		1,9	5,0		—
	TOTAUX GENERAUX POUR LE SECTEUR CULTURE FRANÇAISE (TITRES I ET II).		48,3	232,4		91,8

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

CREDITS DISSOCIES					
Credits d'engagement			Credits d'ordonnement		
Credit vote	Supplements	Reductions	Credit vote	Supplements	Reductions
(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)

—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	25,0	—	—	16,0
—	—	25,0	—	—	16,0
52,6	—	52,6	—	30,0	30,0
132,0	—	132,0	—	96,0	96,0
132,0	—	132,0	—	96,0	96,0

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
22 octobre 1979.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Ministre de la Communauté française,

M. HANSENNE.

Le Secrétaire d'Etat à la Communauté française,

F. PERSOONS.